



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMITÉ DE L'AGRICULTURE

Vingt-quatrième session

Rome, 29 septembre - 3 octobre 2014

Programme mondial pour un élevage durable

Résumé

L'élevage est essentiel pour le développement durable de l'alimentation et de l'agriculture. La durabilité est un processus qui implique la modification permanente des pratiques afin de répondre simultanément à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Pour être durable, le secteur doit i) répondre à la demande croissante de produits animaux et renforcer sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle; ii) offrir des moyens d'existence durables et des débouchés économiques à des centaines de millions d'éleveurs et de petits exploitants, dont 70 pour cent sont des femmes; iii) utiliser les ressources naturelles de manière efficiente et faire face au changement climatique; iv) améliorer la santé humaine, animale et environnementale.

Assurer le développement actuel et futur du secteur de l'élevage c'est s'atteler à ces questions et en même temps concilier les besoins des différentes parties prenantes et les arbitrages qui peuvent s'avérer nécessaires. C'est aussi rechercher de nouvelles approches qui tirent parti des forces des différents acteurs en s'assurant du consensus et de l'engagement de tous en faveur de l'action et des améliorations concrètes. Le Programme mondial pour un élevage durable (anciennement Programme d'action mondial à l'appui du développement durable de l'élevage, et ci-après le Programme mondial), est un partenariat multiparties qui œuvre en faveur du développement durable du secteur de l'élevage; il est un exemple de ces nouvelles approches de travail.

Le partenariat du Programme mondial est une réponse directe à la demande du Comité de l'agriculture, formulée à sa vingt-deuxième session, de rechercher des solutions permettant de faciliter le dialogue et la concertation entre les parties prenantes à l'appui du développement durable du secteur de l'élevage. Il s'efforce de trouver un consensus sur la voie de la sécurité alimentaire durable, par le dialogue, la concertation et l'analyse conjointe afin de catalyser l'innovation et l'investissement dans le développement durable du secteur.

Le présent document rend compte des progrès accomplis par le Programme mondial et indique clairement que la contribution du secteur de l'élevage à une alimentation et une agriculture durables ne pourra être assurée que si le Programme mondial s'engage dans une perspective plus globale, qui

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



m1052f

aborde simultanément la sécurité alimentaire mondiale et la santé, l'équité et la croissance, les ressources et le changement climatique au niveau mondial. Cette modification des priorités et des fonctions du Programme mondial s'accompagne de l'élaboration d'un mécanisme de direction approuvé par les partenaires qui associe la représentation des groupes de parties prenantes concernées, les domaines thématiques et d'autres activités associées au Programme mondial.

Suite que le Comité est invité à donner:

Le Comité est invité à donner des indications sur les points suivants:

- a) Le bien fondé du changement de perspective proposé qui doit permettre au Programme mondial de traiter de manière très complète les problèmes afférents à la contribution du secteur à l'alimentation et à l'agriculture durables;
- b) La contribution proposée du Programme mondial à la gestion des menaces sanitaires à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement, notamment la résistance aux antimicrobiens;
- c) Le bien fondé de la structure et du système de gouvernance du Programme mondial;
- d) Les options destinées à mobiliser d'autres États Membres, de nouveaux partenaires et des ressources supplémentaires pour la mise en œuvre du Programme mondial.

Pour toute question de fond sur ce document, prière de s'adresser à:

Henning Steinfeld

Chef de la Sous-Division de l'information, de l'analyse sectorielle et des politiques
en matière d'élevage

Tél.: 0039-06 570 54751

I. Introduction

1. Compte tenu de l'augmentation attendue de la consommation de protéines animales, il est vraisemblable que l'élevage restera, dans un avenir proche, l'un des secteurs de l'agriculture les plus dynamiques, en particulier dans les pays à revenu faible à intermédiaire. Cette hausse de la demande a été en grande partie satisfaite grâce à des formes modernes d'élevage intensif qui se développent rapidement. Les systèmes traditionnels continuent néanmoins d'exister et de contribuer de manière importante à la fourniture des produits et des services de l'élevage.

2. La grande diversité des systèmes d'élevage ainsi que les différentes demandes et attentes exercées sur le secteur font que les politiques publiques et les investissements ont du mal à répondre véritablement aux besoins du secteur. Par ailleurs, on comprend encore mal comment le secteur, dans un contexte de croissance démographique mondiale, de raréfaction des ressources naturelles et d'accélération du changement climatique, peut le mieux contribuer à l'alimentation et à l'agriculture durables. Étant donné l'ampleur et la complexité de ces enjeux, l'union des forces est une nécessité. La FAO et ses partenaires se sont donc lancés dans de nouvelles formes de collaboration pour assurer la durabilité de l'alimentation et de l'agriculture.

3. Le Programme mondial pour un élevage durable (anciennement Programme mondial mondial à l'appui du développement durable de l'élevage, et ci-après le Programme mondial), est un partenariat multipartite engagé en faveur du développement durable du secteur de l'élevage et constitue un exemple de ces nouvelles méthodes de travail. Le partenariat du Programme mondial favorise la définition commune des questions de développement propres au secteur de l'élevage et, grâce au dialogue, à la concertation et à l'analyse jointe, permet de dégager un consensus sur la voie de la sécurité alimentaire durable. Trouver un terrain d'entente est au cœur des priorités du Programme mondial. Le consensus est à la base de la cohérence des politiques et de l'action, et de l'engagement des parties prenantes envers l'innovation et l'investissement dans le changement des pratiques.

4. Le Programme mondial intègre toutes les perspectives (échelles et acteurs) et vise à faciliter le partage des connaissances sur les technologies, les bonnes pratiques, les politiques et les institutions au moyen de réseaux et d'infrastructures d'échange de connaissances. Au sein de la FAO, les activités du Programme mondial relèvent de tous les objectifs stratégiques (OS) et contribuent à la sécurité alimentaire et aux régimes alimentaires durables (OS 1) et à la transition vers des systèmes de production agricole durables (OS 2). En outre, ses résultats soutiennent la réduction de la pauvreté rurale (OS 3), la mise en place de systèmes agricoles et alimentaires plus ouverts et plus efficaces aux niveaux local, national et international (OS 4) et la résilience des moyens d'existence tributaires de l'élevage (OS 5).

5. Le Programme mondial est une réponse directe à la demande du Comité de l'agriculture (vingt-deuxième session) de rechercher des solutions permettant de faciliter le dialogue et la concertation entre les parties prenantes à l'appui du développement durable du secteur de l'élevage. Il a ensuite été approuvé par le Comité de l'agriculture à sa vingt-troisième session, tenue en mai 2012, s'agissant d'un mécanisme qui doit permettre d'étayer, de guider et d'enrichir les processus intergouvernementaux de la FAO. Le Comité de l'agriculture a approuvé le rôle de premier plan que joue la FAO dans le Programme mondial. À sa vingt-troisième session, le Comité de l'agriculture a aussi demandé au Secrétariat: i) de faire rapport à sa prochaine session sur l'état d'avancement du Programme d'action mondial et sur les actions intergouvernementales connexes qui pourraient être nécessaires; ii) d'établir pour le Programme d'action mondial un nouveau système de gouvernance qui soit fonctionnel et de fournir des renseignements supplémentaires sur la mise en place de ce système et sur les liens qu'il y aurait entre lui-même et le système; et iii) d'organiser une réunion de donateurs afin d'étudier la possibilité de mobiliser des ressources extrabudgétaires supplémentaires. Plus

récemment, à sa trente-huitième session, la Conférence de la FAO¹ dans son rapport «i) a appuyé le Programme mondial en tant qu'initiative à parties prenantes multiple; ii) a invité les États Membres à participer largement à cette initiative; iii) a souligné la nécessité d'obtenir des résultats concrets dans ce domaine; iv) a également recommandé à la FAO de continuer à s'engager dans cette initiative à un niveau central, d'en assurer le secrétariat; et v) a demandé qu'un système de gouvernance soit élaboré pour cette initiative, conformément aux stratégies de la FAO sur les partenariats avec le secteur privé et la société civile, et définissant sa relation avec le Comité de l'agriculture, pour présentation lors de la session de 2014 du Comité de l'agriculture».

II. Évolution du secteur de l'élevage

6. Les modifications profondes qui interviennent dans les coûts et la disponibilité des ressources naturelles, ainsi que les exigences en matière de diversité, de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et les préoccupations sociales et environnementales croissantes et celles liées au bien-être des animaux transforment la production animale. L'emprise grandissante des chaînes de valeur internationales a non seulement diversifié les moyens d'existence en milieu rural, mais a aussi confronté la production à des conditions de concurrence, des préférences du marché, ainsi que des règles et des normes, notamment en matière de bien-être des animaux, qui évoluent rapidement. Par ailleurs, l'impact des nouvelles maladies, les préoccupations suscitées par l'emploi excessif ou abusif des antimicrobiens et l'accélération du changement climatique signifient que le secteur de l'élevage doit faire face à un ensemble de menaces en constante évolution liées à la production, aux ravageurs et aux maladies, souvent dans des conditions environnementales qui se détériorent rapidement. La production animale mondiale est ainsi, pour le meilleur et pour le pire, tributaire des marchés, des technologies et des maladies qui transforment le secteur. C'est dans le contexte de ces défis qu'il faut relever et même exploiter, que le développement du secteur de l'élevage doit s'inscrire pour contribuer aux aspirations sociales, économiques et environnementales des sociétés.

7. Aucun secteur n'est plus important que celui de l'élevage pour la vie et la subsistance des pauvres. On estime qu'un milliard de personnes vivent au moins en partie de l'élevage. Le bétail est souvent le dernier recours de ceux qui n'ont pas d'autres biens et formes de revenu. On ne peut lutter contre la pauvreté et les inégalités dans le monde sans l'élevage.

8. L'élevage est essentiel au maintien et à l'amélioration de la santé humaine. Les produits animaux sont une composante importante des régimes alimentaires sains et assurent la sécurité alimentaire notamment des personnes à faible revenu. Les animaux d'élevage font le lien entre la santé de la faune et de l'environnement et celle de l'homme et sont un vecteur important dans l'apparition et la transmission des maladies. Soixante-dix pour cent des nouvelles maladies sont d'origine animale. La sécurité alimentaire et la santé mondiales ne peuvent être assurées sans l'élevage.

9. L'élevage est un important utilisateur des ressources naturelles (terre, eau, éléments nutritifs et biodiversité) et contribue largement au changement climatique. L'élevage convertit de grandes quantités de produits dérivés et de déchets, pour lesquels il n'existe pas d'autre utilisation, en produits de valeur. Les problèmes environnementaux mondiaux ne peuvent être réglés sans l'élevage.

III. Le Programme mondial – pour la planète et ses habitants

10. Conformément aux recommandations de la vingt-troisième session du Comité de l'agriculture, l'Équipe de soutien du Programme mondial, hébergée par la FAO, a continué de faciliter le dialogue en faveur du développement durable du secteur de l'élevage à l'occasion de nombreuses manifestations et interactions (www.livestockdialogue.org). Au premier rang de celles-ci figurent deux réunions de la Plateforme multipartite mondiale qui se sont tenues à Nairobi (Kenya), en janvier 2013, et à Ottawa

¹ C 2013/REP; par. 43b)

(Canada), en octobre 2013. Ces réunions ont été accompagnées par d'autres rencontres internationales qui ont permis au Programme mondial de mûrir sa stratégie et ses activités, mais aussi de mettre en œuvre un mécanisme grâce auquel la participation des mouvements sociaux et des groupes communautaires est devenue plus systématique et plus cohérente.

11. Ces activités ont aussi permis à l'Équipe de soutien de mobiliser, auprès de la France, de la Nouvelle-Zélande, des Pays-Bas et de la Suisse, des ressources extrabudgétaires supplémentaires pour financer ses activités de facilitation et de coordination jusqu'en 2015, qui viennent s'ajouter à celles de la programmation de base de la FAO. D'autres ressources extrabudgétaires destinées à accélérer le changement des pratiques et l'innovation en matière de gestion intégrée du fumier dans le secteur de l'élevage ont été mobilisées par l'intermédiaire de l'Initiative «Climate and Clean Air Coalition (CCAC)» hébergée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

12. L'équipe de soutien a facilité, en juin 2014, une table ronde préliminaire internationale sur l'investissement dans l'élevage durable, qui a été accueillie conjointement par la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Suisse. Son objet était les incitations à l'investissement dans le changement des pratiques dans le secteur de l'élevage, les possibilités de mobilisation de ressources extrabudgétaires et la manière dont les investissements du secteur public et du secteur privé pouvaient accompagner le développement durable du secteur de l'élevage.

A. Restructurer le Programme mondial

13. L'élevage est essentiel pour assurer une alimentation et une agriculture durables. La durabilité est un processus de développement qui implique la modification permanente des pratiques afin de répondre simultanément à des objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Cinq grands principes déterminent la durabilité du secteur: i) accroître l'efficacité; ii) renforcer les moyens d'existence et le bien-être de l'homme; iii) protéger les ressources; iv) améliorer la capacité de résistance; et v) améliorer la gouvernance.

14. Dès l'instant où il est durable, l'élevage contribue à l'alimentation et à l'agriculture du fait qu'il permet une croissance viable des chaînes de valeur, lesquelles font appel à toutes les ressources et les services nécessaires et sont telles que les pauvres y trouvent leur subsistance, contribuent à la croissance des marchés, voire y trouvent des possibilités d'emploi en dehors du secteur.

15. Il se caractérise par une approche inclusive de la gestion des menaces sanitaires à l'interface homme-animal-environnement: les producteurs participent à tous les niveaux à l'élaboration et à la mise en œuvre des programmes de sécurité sanitaire des aliments et de lutte contre les maladies animales. Le Programme mondial s'attaquera aussi aux nouveaux défis que posent l'usage et l'abus des antimicrobiens et le développement potentiel d'une résistance aux médicaments. Il est probable que la résistance aux antimicrobiens est un phénomène qui va continuer de se développer étant donné l'usage accru de ces médicaments qu'entraînent l'intensification de la production et l'extension de l'élevage en milieu urbain et périurbain. L'atténuation de cette résistance passe par l'élaboration de modèles durables d'intensification, notamment de meilleures pratiques d'élevage, d'hygiène, de santé et de gestion et par la promotion de l'usage responsable et prudent des agents antimicrobiens, afin de préserver leur efficacité thérapeutique et prolonger leur usage chez les animaux et les êtres humains.

16. L'élevage durable repose principalement sur des matières qui ne sont pas directement destinées à l'alimentation humaine; il encourage une utilisation plus efficace des ressources et récompense la bonne gestion de l'environnement. Il suppose des réformes qui s'inscrivent dans le contexte plus large du développement, et il s'appuie sur des réseaux de liaison entre les acteurs pour la surveillance et l'apprentissage ainsi que sur des capacités institutionnelles solides.

17. Le partenariat du Programme mondial intègre ces perspectives (échelles et acteurs), facilite le partage des connaissances sur les technologies, les bonnes pratiques, les politiques et les institutions en créant des réseaux et les infrastructures d'échange de connaissance connexes. Il s'efforce de trouver le consensus sur la voie de la sécurité alimentaire durable, grâce au dialogue, à la concertation et à l'analyse conjointe afin de catalyser l'innovation et l'investissement dans le développement durable du secteur.

18. Le Programme mondial a voulu au départ catalyser et guider le développement durable du secteur de l'élevage en apportant des améliorations constantes à l'utilisation des ressources naturelles. Bien que cet objectif reste au cœur de ses préoccupations, l'analyse des problèmes du développement durable de l'élevage a montré clairement qu'une perspective plus globale s'imposait pour assurer la contribution du secteur à l'alimentation et à l'agriculture durables. Au cours de la dernière réunion de la Plateforme multipartite mondiale qui s'est tenue en octobre 2013 à Ottawa, les partenaires ont donc demandé de promouvoir le développement durable du secteur de l'élevage en abordant simultanément la sécurité alimentaire et la santé; l'équité et la croissance; les ressources et le climat.

19. Afin que le Programme mondial puisse aider les pays à trouver des solutions adaptées aux objectifs et aux contraintes multiples que comporte l'élaboration d'un secteur de l'élevage conforme à leur souhait, il est évident que le dialogue mondial qu'il mène sur les politiques doit faciliter le changement des pratiques au niveau local. À cette fin, les partenaires du Programme mondial sont convenus:

- i) de faciliter le dialogue entre les multiples parties aux niveaux international, national et local;
- ii) de mettre en œuvre et d'appuyer des analyses et des évaluations conjointes, notamment l'élaboration de mesures et de méthodes harmonisées (par exemple dans le cadre du Partenariat pour l'évaluation et la performance environnementales de l'élevage);
- iii) de définir et de fournir des outils et des orientations;
- iv) de promouvoir et d'appuyer l'innovation et le changement des pratiques locales (notamment dans le cadre de l'initiative Climate and Clean Air Coalition du PNUE).

20. La modification des priorités et des fonctions du Programme mondial s'accompagne de l'élaboration d'un nouveau système de gouvernance fonctionnel approuvé par les partenaires qui comporte:

- i) une Plateforme multipartite mondiale ouverte permettant le dialogue et la recherche du consensus sur les questions et actions prioritaires;
- ii) un Groupe directeur chargé de la supervision générale, des orientations et du suivi, dont un Comité exécutif;
- iii) des groupes chargés des différents domaines d'intervention pour élaborer des programmes de travail thématiques et les mettre en œuvre;
- iv) une Équipe d'appui du Programme mondial, chargée d'assurer le secrétariat, actuellement hébergé par la FAO.

21. Le Groupe directeur comportera des représentants (cinq au maximum) de chacun des groupes sectoriels suivants: a) secteur public; b) secteur privé et producteurs; c) milieu universitaire et recherche; d) donateurs; e) organisations non gouvernementales (ONG); f) mouvements sociaux et organisations communautaires. Les groupes sectoriels, avec l'aide de l'Équipe d'appui, ont entamé un processus qui doit leur permettre de se structurer eux-mêmes et de décider de leur représentation au sein du Groupe directeur. De plus, les présidents des groupes chargés des différents domaines d'intervention et les présidents des plateformes multipartites aux niveaux régional, national ou local appuyées par le Programme mondial siègeront au Groupe directeur. Les représentants choisis par leurs groupes sectoriels respectifs siègent au Groupe directeur pour une période de deux ans. Le mandat des membres du Groupe directeur peut être renouvelé plusieurs fois. Le président du Groupe directeur est choisi parmi et par ses membres et nommé pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

22. Le Groupe directeur: i) élabore le cadre général, les procédures et les activités du Programme mondial et donne des avis à cet effet; ii) contribue à la définition permanente de la vision et de la stratégie du Programme mondial; iii) fournit des orientations générales et des indications; iv) soutient le fonctionnement de la Plateforme multipartite (et de ses différents groupes sectoriels); v) examine les activités des groupes chargés des différents domaines d'intervention et de l'Équipe d'appui; vi) supervise et examine les activités du Comité exécutif; vii) représente le Programme mondial dans les différentes instances et promeut le Programme mondial et ses objectifs; viii) facilite la mobilisation de ressources; et ix) crée, le cas échéant, des comités de travail ad hoc afin d'examiner des problèmes spécifiques. Le Groupe directeur est donc chargé de définir les grandes orientations du partenariat du Programme mondial, de fournir des avis (lignes directrices) et de suivre et superviser le Comité exécutif. Les décisions sont prises par consensus.

23. Le Groupe directeur peut comporter au départ jusqu'à 34 membres, ce qui est trop pour la mise en œuvre rapide des directives de la Plateforme multipartite et du Groupe directeur. C'est pourquoi la Plateforme multipartite a approuvé la création d'un Comité exécutif. Le Comité est nommé par le Groupe directeur et il est dirigé par son Président. Il veille à l'application des décisions et des conseils du Groupe directeur en étroite concertation avec l'Équipe d'appui. Plus précisément, il est chargé: i) de mettre en œuvre les décisions du Groupe directeur; ii) de gérer l'élaboration des notes d'information et des documents de référence pour examen par le Groupe directeur et la Plateforme multipartite; iii) d'élaborer un mécanisme de suivi et d'apprentissage relatif au Programme mondial; iv) de superviser l'emploi des ressources du Programme mondial et contribuer à leur mobilisation; et v) de faire rapport périodiquement au Groupe directeur

24. L'Équipe d'appui contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre du Programme mondial, et notamment: i) facilite les interactions, la coordination et le consensus entre les parties prenantes; ii) fournit des compétences et des analyses et les coordonne; iii) aide à la formulation de lignes directrices en matière de technologies et de politiques générales. L'Équipe d'appui est aussi chargée d'informer le Comité de l'agriculture des progrès accomplis par le Programme mondial et de toute action intergouvernementale découlant des processus du Programme qui pourrait s'avérer nécessaire.

B. Le rôle de la FAO

25. Le secteur de l'élevage a besoin d'un profil intégré mais distinct au sein de la FAO. La FAO non seulement héberge l'Équipe d'appui, mais apporte des contributions importantes au Programme mondial, notamment sous les formes suivantes:

- i) informations et analyses concernant l'élevage, les maladies et autres menaces pour la santé, la génétique, l'usage des ressources naturelles, les données économiques, les politiques et les institutions; les mesures et les méthodologies
- ii) dialogue sur les politiques par l'intermédiaire de partenariats multipartites et d'accords intergouvernementaux;
- iii) modification des pratiques moyennant la transformation des politiques et des institutions, activités pilotes, renforcement des capacités, différents outils et approches, interventions et planification d'urgence.

26. Les activités du Programme mondial recourent tous les objectifs stratégiques (OS) de la FAO. Dans l'exécution de son Cadre stratégique, le Programme mondial s'assure du soutien de la FAO dont il a besoin pour renforcer la contribution du secteur à l'alimentation et à l'agriculture durables. L'initiative contribue aussi directement aux objectifs du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui est axé sur des possibilités concrètes de développement durable et sur l'amélioration du bien-être économique et social, tout en protégeant l'environnement.

IV. Indications que le Comité de l'agriculture est invité à donner

27. Le Comité est invité à donner des indications sur les points suivants:
- a) Le bien-fondé du changement de perspective proposé afin de garantir que le Programme mondial réponde efficacement aux besoins du secteur pour contribuer à l'alimentation et à l'agriculture durables;
 - b) La contribution proposée du Programme mondial à la gestion des menaces sanitaires à l'interface entre l'homme, l'animal et l'environnement, notamment la résistance aux antimicrobiens;
 - c) Le bien-fondé de la structure et du système de gouvernance du Programme mondial;
 - d) Les options destinées à mobiliser de nouveaux États Membres, d'autres partenaires et ressources pour la mise en œuvre du Programme mondial.